



JEROME CAHUZAC
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGE DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 25 octobre 2012
N° 186

Jérôme CAHUZAC renforce les engagements du partenariat Etat – Buralistes à l'occasion du Congrès national de la profession

Jérôme CAHUZAC, ministre délégué chargé du Budget s'est adressé aux buralistes réunis dans le cadre de leur congrès national, pour leur annoncer que l'Etat renouvelle et renforce le partenariat avec la profession.

Le Ministre a ainsi annoncé le renforcement par plusieurs mesures de la lutte contre la fraude et la contrebande, priorité sur laquelle les services sont particulièrement mobilisés. Jérôme CAHUZAC proposera notamment le marquage des produits du tabac dans le cadre du Projet de loi de finances rectificative pour 2012, prochainement présenté au Parlement. Par ailleurs, dans le même esprit de lutter contre la fraude et le blanchiment, un abaissement des seuils de paiement en liquide des gains du PMU sera mis en œuvre. Il sera progressif pour aller de 5000 € à 2 000 €, avec une étape à 3 000 €.

Insistant sur le contexte de confiance dans lequel s'inscrit le partenariat entre l'Etat et les buralistes, le ministre a notamment annoncé :

- qu'une hausse équivalant à 0,2 point de la commission sur les ventes des jeux interviendra en 2013. Les modalités en seront définies dans le cadre de la discussion en cours entre la Française des Jeux, l'Union nationale des Diffuseurs de Presse et les buralistes. Des engagements précis et objectivables en matière de jeu responsable seront pris dans ce cadre. Ils feront l'objet d'un dispositif d'évaluation défini en commun entre les différents acteurs.
- que le dispositif de versement de remises compensatoires sous forme d'acomptes aux buralistes, notamment frontaliers, dont le chiffre d'affaire baisse, se poursuivra en 2013 et pour toute la durée du contrat. La remise compensatoire 2013 sera ainsi effectuée en trois versements : avril 2013, septembre 2013 et une régularisation en février 2014.

Jérôme CAHUZAC a abordé le sujet du paquet neutre ou « paquet générique », en notant que plusieurs pays au sein de l'Union Européenne, considérant qu'il pourrait s'agir d'un levier nouveau pour lutter contre le tabagisme, notamment chez les plus jeunes, ont engagé une réflexion sur ce sujet. Le Ministre a rappelé que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour en France, bien qu'il fasse l'objet d'un suivi attentif de la Commission Européenne qui instruit une possible révision de la directive 2001/37/CE du 5 juin 2001 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac. Jérôme CAHUZAC a ainsi souligné l'attachement de la France au respect préalable de l'application uniforme dans l'ensemble de l'Union Européenne de la règle sur les marquages sanitaires et la généralisation des avertissements visuels sur les paquets.

Il a enfin rappelé que le chantier de la diversification des activités était essentiel pour soutenir l'activité des buralistes et a ainsi annoncé la création d'un groupe de travail sur le sujet, avec les représentants des buralistes.

Contact presse :

Cabinet de Jérôme CAHUZAC : 01 53 18 43 08